



PREUVE DE DÉPÔT N° A-0-JVP800QYA

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

La Touche de Tréguel	
LA TOUCHE DE TREGUEL	
44290	GUEMENE PENFAO

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 20 octobre 2014).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-1-NAU9GWDJT

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**

Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC de la Touche de Tréguel

touche de tréguel

touche de tréguel

44290

GUEMENE PENFAO

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

• une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

• une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Ancien exploitant : GAEC LA CROIX DE L'EPINE

Date effective du changement d'exploitant : 01/10/2021

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant : NON

Déclarant : GAEC de la Touche de Tréguel

Date de la déclaration du changement d'exploitant : 28/09/2021

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges NON

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.

 N° 15273*0

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Sur le site de l'installation, était exploité au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- ANCIEN EXPLOITANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

GAEC LA CROIX DE L'EPINE

Raison sociale ou nom et prénom pour une personne physique

Forme juridique

Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

N° SIRET

3317733900025

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

LA CROIX DE L'EPINE

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

44290

Code postal

GUEMENE PENFAO

Commune

Pays, si l'ancien exploitant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Date effective du changement d'exploitant :

01/10/2021

S'il s'agit d'une reprise partielle des activités par le nouvel exploitant, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par le changement d'exploitant :

Commentaires :

Fait à

le

28/09/2021

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N° **A-0-OPV0XOG18**

**DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-47 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

La Vieille Ville	
LA VIEILLE VILLE	
44290	GUEMENE PENFAO

Départements concernés :

--

Communes concernées :

--

La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire : NON
Si oui, le déclarant s'est engagé à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il a adressé la présente déclaration (article L512-16 du code de l'environnement).

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la nouvelle installation avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON
- une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Épandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : OUI

Demande d'agrément pour le traitement de déchets (article L541-22 du code de l'environnement) : NON
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui dispose d'un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments pour refuser l'agrément ou imposer des prescriptions spéciales (article R515-37 du code de l'environnement).

Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : NON
Rappel réglementaire : si oui, le dossier d'évaluation des incidences sera soumis à l'avis du service préfectoral compétent et le déclarant ne peut pas réaliser son projet tant qu'il n'a pas obtenu l'autorisation au titre de Natura 2000. En l'absence de réponse de l'autorité administrative dans un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier (l'éventuelle demande de compléments suspend le délai), le projet peut être réalisé au titre de Natura 2000 (article R414-24 du code de l'environnement).

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : NON
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente déclaration :

Numéro de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2101	1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	266	u	D

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :
 Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier précisés, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.
 Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :
 Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-11 du code de l'environnement).

Déclarant :

Le déclarant a confirmé avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Date de la déclaration initiale :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.
² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N°

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**

Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC de la Touche de Tréguel	
la vieille Ville	
la vieille Ville	
44290	GUEMENE PENFAO

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Ancien exploitant :

Date effective du changement d'exploitant :

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant :

Déclarant :

Date de la déclaration du changement d'exploitant :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Sur le site de l'installation, était exploité au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- ANCIEN EXPLOITANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

GAEC LA CROIX DE L'EPINE

Raison sociale ou nom et prénom pour une personne physique

Forme juridique

Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

N° SIRET

33177339000025

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

LA CROIX DE L'EPINE

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

44290

Code postal

GUEMENE PENFAO

Commune

Pays, si l'ancien exploitant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Date effective du changement d'exploitant :

01/10/2021

S'il s'agit d'une reprise partielle des activités par le nouvel exploitant, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par le changement d'exploitant :

Commentaires :

Fait à

le

30/09/2021

Signature du déclarant

De: gilles.drion983@wanadoo.fr
Envoyé: jeudi 27 janvier 2022 14:06
À: LOWAGIE Séverine
Objet: TR: Enregistrement de votre dossier par le service prefectoral

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Le 27/01/2022, à 14:05, noreply@interieur.gouv.fr a écrit :

Installation classée : GAEC de la Touche de Tréguel - GUEMENE PENFAO

Votre déclaration du changement d'exploitant d'une installation classée relevant du régime de la déclaration a été enregistrée par le service préfectoral de la Loire Atlantique le 27/01/2022 à 14:05:22 sous le numéro 20220103.

De: gilles.drion983@wanadoo.fr
Envoyé: jeudi 27 janvier 2022 14:06
À: LOWAGIE Séverine
Objet: TR: Enregistrement de votre dossier par le service préfectoral

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Le 27/01/2022, à 14:03, noreply@interieur.gouv.fr a écrit :

Installation classée : GAEC de la Touche de Tréguel - GUEMENE PENFAO

Votre déclaration du changement d'exploitant d'une installation classée relevant du régime de la déclaration a été enregistrée par le service préfectoral de la Loire Atlantique le 27/01/2022 à 14:03:36 sous le numéro 20220102.

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC de la Touche de Tréguel

LA TOUCHE DE TREGUEL

44290

GUEMENE PENFAO

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Ancien exploitant : SCEA DU GRAND CLOS

Date effective du changement d'exploitant : 01/10/2021

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant : OUI

Déclarant : GAEC LA TOUCHE DE TREGUEL

Date de la déclaration du changement d'exploitant : 27/01/2022

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : NON

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.

 N° 15273*1

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Sur le site de l'installation, était exploité au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- ANCIEN EXPLOITANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénom pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si l'ancien exploitant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Date effective du changement d'exploitant :

S'il s'agit d'une reprise partielle des activités par le nouvel exploitant, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par le changement d'exploitant :

l'activité lait (rubrique 2101) est reprise en intégralité avec rapatriement des vaches vaches laitières sur le site laitier de la Touche de Tréguel à GUEMENE PENFAO. au niveau du parc bâtiment, seul un hangar est repris, qui servira au stockage de paille/fourrage. le reste du site n'est pas repris par le GAEC la Touche de Trgeuel.

Commentaires :

Fait à

le

27/01/2022

Signature du déclarant

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC de la Touche de Tréguel

LA TOUCHE DE TREGUEL

44290

GUEMENE PENFAO

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Ancien exploitant :

Date effective du changement d'exploitant :

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant :

Déclarant :

Date de la déclaration du changement d'exploitant :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.

Sur le site de l'installation, était exploité au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- ANCIEN EXPLOITANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénom pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si l'ancien exploitant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Date effective du changement d'exploitant :

S'il s'agit d'une reprise partielle des activités par le nouvel exploitant, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par le changement d'exploitant :

l'activité lait (rubrique 2101) est reprise. mais le parc bâtiment lui n'est pas repris. les animaux ont été rapatriés (pour les vaches laitières) sur le site laitier de la Touche de Tréguel à GUEMENE PENFAO.

Commentaires :

Fait à

le

27/01/2022

Signature du déclarant

